

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 juin 2025****Délibération n° DEL_2025_0110**

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Concession coeur de ville : garantie d'emprunt
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Dans le cadre du traité de concession de renouvellement urbain du centre-ville du Puy-en-Velay, confié à la SPL et afin de financer les dépenses liées aux travaux portant sur les opérations de restauration immobilières, cette dernière a consulté plusieurs banques pour un emprunt de 600 000 €.

Délibération n° DEL_2025_0110 du lundi 30 juin 2025

La proposition de la Banque Populaire pour un emprunt de 600 000 € sur 36 mois au taux fixe de 2,49 % a été retenue par la SPL.

Aujourd'hui, la SPL du Velay sollicite la ville du Puy-en-Velay, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit 480 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE la garantie de la ville du Puy-en-Velay à la SPL du Velay dans les conditions définies ci-après :
Article 1^{er} : la ville du Puy-en-Velay accorde sa garantie à hauteur de 80 % soit 480 000€, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 600 000 € que la SPL contracte auprès de la banque populaire.

Ce prêt est destiné à financer la concession d'aménagement cœur de ville du Puy-en-Velay.

Article 2nd : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 600 000 €,
 - Durée totale du prêt : 36 mois,
 - Conditions financières : taux fixe 2,49 %,
 - Périodicité des échéances : trimestrielles,
 - Calcul des intérêts : 30/360,
 - Frais de dossier : 480 €,
 - Mode d'amortissement du capital : échéance constante,
 - Garanties : ville du Puy-en-Velay à hauteur de 80 % du prêt soit 480 000 €,
 - Coût du crédit : 24 553,68 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette garantie.

L'Adjointe au Maire
Caroline BARRE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025